

À l'employeur participant,

Objet : **Stage d'élèves en milieu de travail non-rémunéré**  
**Assurance responsabilité, année scolaire 2026-2027**

Madame, Monsieur,

Le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries offre des parcours en formation générale ou des programmes de formation professionnelle qui requièrent de nos élèves des stages en entreprise non-rémunérés.

En cas de lésion professionnelle d'un élève au cours d'un stage non-rémunéré, celui-ci sera indemnisé par la CNESST. Il sera nécessaire d'aviser le Secteur présence au travail dans les meilleurs délais en cas d'accident. Cette mesure est essentielle afin de maintenir le lien de communication requis par une saine gestion du dossier de nos élèves.

Toutefois, vous devez également détenir une assurance responsabilité civile pour les activités autres que vous opérez.

Par ailleurs, le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries détient un contrat d'assurances couvrant sa responsabilité civile et celle des élèves effectuant des stages sous sa responsabilité, et ce, pour les dommages matériels ou corporels que nos élèves pourraient causer à autrui à la suite d'une négligence.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous demandons d'aviser sans délai son ou ses superviseur(s) de tout accident causant des dommages corporels ou matériels impliquant un de nos élèves-stagiaires. Le nom du ou des superviseur(s) ainsi que ses ou leurs coordonnées apparaissent au contrat de stage.

Nous espérons que ces informations vous apporteront les précisions facilitant votre participation à ce programme et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Jonathan Marcoux, CPA  
Directeur du service des ressources financières